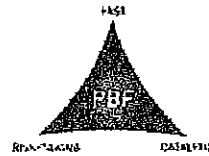


IRF – DESCRIPTIF DE PROJET

FORMULAIRE 2.1



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

<p>Intitulé du projet : De victimes à actrices de la paix : Renforcement de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord de paix et l'amélioration de la cohésion sociale</p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : ONU Femmes, UNFPA, MINUSMA</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet : MINUSMA Senior Gender Advisor Mme. Jacoba Hartmans Tel : (+223) 94951754 Email : hartmans@un.org</p> <p>ONUFEMMES Représentant Résident M. Maxime Houinato Tel:(+223) 20222124 Email: maxime.houinato@unwomen.org</p> <p>UNFPA Représentante Résidente Mme. Josiane Yaguibou Tel: (+223) 44976200 / 44976202 Email: yaguibou@unfpa.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2. Ministre de la Réconciliation Nationale 3. Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux 4. Société Civile : GREFFA, AJM, WILDAF, SINISANUMAN, IMC, CAFO, REPSFECO, REFAMP, APDF, URTEL, WANEP.
<p>Site du projet : Gao / Menaka, Tombouctou/ Taoudeni, Mopti, Kidal et Bamako</p>	
<p>Descriptif du projet : <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i></p> <p>Le Projet vise à soutenir la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix en tant que membres des mécanismes de gouvernance, bénéficiaires des dividendes de la Paix et actrices de réconciliation au niveau communautaire.</p>	<p>Fonds pour la consolidation de la paix : 1 000 000 USD ✓ Apport gouvernemental : Autre : Coût total du projet : 1 000 000 USD</p> <p>Date de démarrage du projet proposée : Octobre 2016 Date d'achèvement du projet proposée : Mars 2018 ✓ Durée totale (en mois) : 18 mois</p>

« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : ¹ 3

Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.

Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.

Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.

Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.

Résultats du projet :

Domaine de résultat du Fonds² résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :

Priorité 1 : Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique / 1.4 : Dialogue politique

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

¹ PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

² Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois; (3.2) Services de base.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

(Pour les projets financés par l'IRF)

<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</p> <p>ONUFEMMES M. Maxime Houinato Représentant Résident Tel: (+223) 20222131 Email: maxime.houinato@unwomen.org</p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p> <p>UNFPA Mme. Josiane Yaguibou Représentante Résidente Tel: (+223) 44976200 / 44976202 Email: yaguibou@unfpa.org</p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p> <p>MINUSMA M. Mahamat Saleh Annadif Représentant Spécial du Secrétaire Général Tel: (+223) 20221576 Email: annadifm@un.org</p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Ministère de la Femme, l'Enfant et la Famille: <i>le Secrétaire Général</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p> <p>MOHAMED ATTAHER MAÏGA</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>M. Oscar Fernandez-Taranco Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p>Coordonnateur Résident (CR)</p> <p>Mme. Gasarabwe Mbaranga Coordonnateur résident des Nations Unies</p> <p><i>Signature</i> <i>Date et cachet</i></p>

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

- a) Contexte relatif à la consolidation de la paix
- b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :

La situation au Mali après la signature de l'Accord

Depuis la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 par le Gouvernement et les mouvements signataires armés réunis au sein de la Plateforme et de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), le processus de paix a enregistré des progrès limités et l'insécurité ne cesse de s'étendre au centre du pays, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale. Les récents affrontements meurtriers entre la CMA et la Plateforme en juillet et août 2016, ont mis un coup d'arrêt à l'installation des autorités intérimaires et à la phase de reconstruction dans le Nord du pays, démontrant par ailleurs à quel point le processus de paix demeure fragile.

Les régions du nord continuent à être le théâtre d'attaques asymétriques de plus en plus sophistiquées de la part de groupes extrémistes et terroristes, lesquelles ciblent les forces de Défense et de Sécurité maliennes ainsi que les forces de la MINUSMA. A cela s'ajoute des conflits inter et intracommunautaires, notamment à Mopti, Gao et Ménaka, qui constituent de graves facteurs de déstabilisation et pour lesquelles tant les autorités régionales et que nationales sont demeurées impuissantes à juguler.

Le taux de chômage dans le pays reste élevé et les dividendes de la paix ne sont pas perceptibles pour les couches de la population à la base. Le chômage et le manque de perspectives chez les jeunes couplés aux manipulations politiques et/ou radicalistes constitue une autre menace sérieuse à la sécurité au Mali. Les jeunes organisent ainsi des manifestations dans les rues pour manifester leurs frustrations. Ne fut-ce que cette année deux manifestations ont dégénéré dans des affrontements violents avec les forces de sécurité, en causant respectivement trois et un mort parmi les manifestants.

Ces épisodes mettent en évidence le besoin de renforcer la cohésion sociale et le dialogue au sein de la population, mais également entre la population et les institutions. Cela passe également par une plus grande inclusion de la société civile ainsi que des femmes et de la jeunesse dans le processus de paix. A cet égard, la Conférence d'Entente nationale constitue une importante opportunité de dialogue afin de contribuer à la construction « d'un Mali nouveau »

L'impact du conflit sur les femmes et leurs rôles pendant la guerre

Bien que le conflit ait impacté négativement l'ensemble du pays, les femmes et les jeunes filles ont fait l'objet d'abus et de violences spécifiques. Le conflit a exacerbé les violences sexistes et sexuelles à leur encontre, surtout dans les régions du nord occupées par des groupes djihadistes qui instaure la sharia pendant l'occupation. D'autres femmes ont souffert de la perte de leurs maris et de leurs fils, ou encore ont été victimes de mariages forcés. Aussi, les femmes ont constitué, avec les enfants, la majorité des réfugiés et des déplacés internes. Malgré ce constat sur l'impact du conflit sur les femmes et les filles, la prise en charge aussi bien médicale, psychologique, que judiciaire reste encore aléatoire.

Toutefois, il est essentiel de reconnaître que les femmes n'ont pas été que victimes au cours de cette crise. Nombreuses ont joué, à des degrés différents, des rôles actifs au cours du conflit. Certaines ont appuyé les groupes armés : d'après une étude réalisée par ONU Femmes en 2015, le nombre des femmes maliennes ex-combattantes ou bien associées aux groupes armés serait de

3100. En outre l'influence des femmes (en tant qu'épouses, mères, sœurs..) auprès des combattants dans l'arrêt ou la poursuite du conflit reste forte surtout dans le contexte du nord où certaines communautés sont à tendance matriarcale.

D'autres se sont battues pour le retour de la paix. Emblématique est le cas de la ville de Gao, où les femmes et les jeunes ont résisté à l'occupation des djihadistes et se sont dressés contre la destruction des patrimoines culturels. Beaucoup d'actions de plaidoyer, y compris des marches et des manifestations, ont été menées par les femmes aussi bien au niveau national qu'à l'échiquier international en faveur de la paix.

Malgré leurs engagements, force est de constater que les femmes ont été marginalisées dans les négociations et leurs priorités n'ont pratiquement pas été prises en compte dans l'Accord. Seulement deux (une pour la délégation gouvernementale et une deuxième dans le groupe de coordination des mouvements armés dits de l'Azawad) ont participé aux pourparlers. Aujourd'hui, leur implication dans la mise en œuvre de l'Accord reste assez faible : à titre d'exemple, dans le Comité de suivi de l'accord (CSA), il n'y a qu'une femme, et elle est membre d'un sous-comité. Parmi les 24 personnes nommées à faire partie de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), il n'y a que 6 femmes et dans les autres Commissions Nationales de mise en œuvre de l'accord les femmes ne sont pas représentées.

Ainsi le potentiel des femmes est insuffisamment valorisé alors qu'il a été démontré que l'implication des organisations des femmes, et de la société civile en générale, augmente jusqu'à plus de 50% les chances d'aboutir à une paix durable³. L'apport des femmes en tant qu'actrices de paix s'avère crucial dans le contexte particulier du Mali où la mise en œuvre de l'accord fait face à de nombreux défis.

D'où l'orientation générale et le fil conducteur de ce projet bâtissent sur approche transformatrice de « *victimes à actrices de la paix* ». L'ensemble des interventions contribuera à impulser des résultats en faveur de la paix grâce à l'implication des femmes, mais aussi à changer la perception et attitudes des acteurs sur le rôle des femmes dans le processus de paix.

Pour ce faire le projet combinera parallèlement 3 niveaux d'intervention : les femmes elles-mêmes, le niveau des acteurs dans le processus de paix et le niveau du cadre politique et légal. Il s'attaquera aux facteurs clés entravant l'inclusion des femmes dont notamment : facteurs socio-culturels, les lacunes du mouvement associatif féminin en matière de plaidoyer, la faible maîtrise de la part des leaders par les parties signataires des normes et standards internationaux relatifs à l'Agenda Femmes / Paix et Sécurité.

Aussi, le Projet bâtit sur les quelques progrès encourageants qui ont quand même été franchis, notamment : l'approbation, en Décembre 2015, de la loi pour la promotion du genre, qui prévoit une présence d'au moins 30 % pour cent pour les deux sexes dans toutes les instances nominatives et électives; le lancement, en janvier 2016 du deuxième Plan d'Action Nationale (PAN) pour l'application de la Résolution 1325 au Mali, financé par le fonds du Projet GPI2.

³ Laurel Stone, "Quantitative Analysis of Women's Participation in Peace Processes," Annex II in Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin, and Thania Paffenholz, "Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes" (International Peace Institute, June 2015)

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Le Projet proposé est conforme aux Résultats du premier axe du Plan Cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement au Mali (UNDAF-Mali 2015 2019), qui porte sur la Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale, et vise à contribuer à mettre en œuvre les recommandations du Plan en Sept Points du Secrétaire Générale de l'ONU, ainsi que les Résolution des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (Rés. 1325 et connexes).

Le Projet capitalise sur les actions du Projet GPI2, en termes de mise en œuvre de la Résolution 1325 et d'accès de femmes survivantes de violences liées au conflit à la justice. Aussi, il vise à compléter les autres interventions financées par le Fonds de Consolidation de la Paix, notamment : le Projet PNUD/ONUDI « Appui au renforcement des capacités de résilience aux conflits des femmes et des jeunes dans les régions de Gao et Tombouctou ». Alors que ce projet se centre sur la réinsertion économique, le Projet proposé se centre sur l'inclusion des femmes dans le processus de paix et une collaboration entre ces 2 projets permettra à ce que les femmes victimes du conflit puissent bénéficier d'appui économique.

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement et/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Réinsertion économique des femmes vulnérables	PNUD / ONUDI à travers les Fonds PBF	Création d'opportunités économiques en faveur des femmes vulnérables et des jeunes à risque	18 mois : de janvier 2015 à juin 2016	2 millions	Manque d'opportunités économiques, notamment les femmes et les jeunes
Assistance et prise en charge des femmes survivantes de VBG	Avocats sans frontières Canada / Gouvernement du Canada	Projet Justice, Prévention Réconciliation pour les femmes, mineurs et autres victimes de la crise au Mali	5 ans : de juillet 2015 à juillet 2020	15 millions	Réponse judiciaire de lutte contre les VBG à renforcer
Accès des femmes victimes de violences à la justice	PBF/GPI2	Accès des victimes de VBG à la justice	24 mois: janvier 2015-mars 2017	99	L'accès des victimes à la justice et aux services, application des normes et standards en matière de paix et sécurité. L'absence de services surtout au Nord

c) Justification du financement par l'IRF :

▪ *Motivations dictées par le contexte*

-Malgré la signature de l'Accord, le pays fait toujours face à une situation sécuritaire volatile. Les différents acteurs en sont conscients et sont mobilisés pour prévenir et/ou gérer à temps tout élément qui pourrait déclencher un retour en arrière. Ce contexte motive la nécessité

d'intervention du Fonds Fiduciaire de Consolidation de la Paix conformément à son mandat de prévenir la rechute dans les situations de conflit et de façon urgente.

- Les prochains 18 mois sont considérés à plus d'un titre décisifs. Pendant cette période, des provisions clés de l'Accord sont appelées à être mise en œuvre. On songe entre autres : la mise en œuvre des autorités intérimaires, l'opérationnalisation du Mécanisme opérationnel de coordination et de patrouilles mixtes, le démarrage du processus de DDR et de ses commissions y afférentes, le début des enquêtes de la CVJR, les élections, la révision constitutionnelle, le lancement de la réforme du secteur de sécurité et celle de la justice. Ces échéances importantes représentent des opportunités pour encourager une majeure participation des femmes dans les questions de gouvernance. Cependant, en absence d'initiatives spécifiques, l'ensemble de ces processus risque de se dérouler sans participation effective des femmes et sans prise en compte de leurs priorités.

-Le contexte post conflit constitue une opportunité pour induire des changements et des avancées importantes en matière de genre et des droits des femmes. Ce projet permettra de poser des jalons pour améliorer le statut des femmes dans la société malienne très conservatrice surtout sur les questions de genre.

▪ *Nécessité de prise en compte des normes et standards en matière de femme paix et sécurité*

-La marginalisation des femmes dans la reconstruction de la paix au Mali est en totale contradiction avec les normes et les standards en matière de Femmes, Paix et Sécurité dont les Nations-Unies et les Etats membres sont garants. Elle occulte l'application de la Résolution 1325 et des autres résolutions connexes.

-En raison de la faible participation des femmes dans le processus de paix et au regard de la Résolution 2242 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le Mali a été retenu par le groupe des experts en genre du Conseil de Sécurité comme devant faire objet d'un suivi régulier des efforts menées pour améliorer cette situation. Ce projet contribuera à répondre à cette préoccupation.

▪ *Visée d'une paix durable et inclusive*

-Comme évoqué précédemment et confirmé par les recherches,⁴ un processus de paix aura plus de chances de réussir quand il est inclusif. Reconstruire la cohésion sociale, fondement de toute société pacifique, nécessite la participation de toutes les couches de la population, femmes et jeunes inclus. Plaider pour une meilleure participation des femmes équivaut à plaider pour la mise en place d'une base solide garantissant l'aboutissement à une paix durable.

-Une étude récente de ONU Femmes Mali a démontré que les femmes exercent une influence quand il s'agit de convaincre les hommes de leurs familles à déposer les armes. Grâce à cette influence, elles ont également un rôle important à jouer dans la prévention des radicalisations de membres de leurs familles. Ces aspects corroborent les résultats de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la Rés. 1325, laquelle confirme l'impact positif des femmes dans la construction d'un consensus ainsi que leur rôle d'« artisanes de la paix » au niveau communautaire.

▪ *Effets catalytiques*

-L'une des contraintes majeure à la participation des femmes dans le processus de paix et l'insuffisance des ressources. Le projet de façon stratégique visera à avoir un effet catalytique en travaillant de façon proactive sur des domaines prévus dans la mise en œuvre de l'Accord. Les

jalons posés par le projet serviront de référence en matière de prise en compte du genre pour les autres acteurs. Si à ce moment crucial de la mise en œuvre de l'Accord la participation et la prise en compte du genre sont assurés, les programmes et projets respectifs dans les différents domaines devront inclure la participation des femmes et répondre à leurs besoins.

-Certaines actions du Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 seront appuyées dans le cadre de ce projet. -Au-delà du simple aspect opérationnel, un plaidoyer continu sera mené pour plus d'investissement en matière de genre dans les programmes post-conflit. Les efforts de mobilisation des ressources de chaque agence se référeront également à la poursuite des résultats de ce projet.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Résultats du Projet et théorie de changement

Le Projet vise à promouvoir une paix durable et inclusive à travers le renforcement de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation. Cet objectif sera atteint à travers les résultats suivants :

R1. La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée .

R2. La cohésion sociale et la réconciliation communautaire sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit

R3. Les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.

R4. Les survivants de violences liées au conflit et autres femmes affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation

La théorie de changement à la base du Projet est la suivante :

(1) si les femmes participent dans les mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix; (2) si les besoins des femmes affectées par la guerre sont pris en compte, et qu'elles deviennent actrices de paix et de la cohésion sociale; (3) si les cas de VBG sont traités avec célérité par la justice transitionnelle et ordinaire, cela donnera un signal fort pour le respect des droits des femmes; (4) alors il y aura la construction d'une société plus inclusive et équitable, plus de justice sociale et une paix plus durable au Mali, parce que (5) il a été prouvé que les femmes sont des motrices de la paix et de la sécurité, les sociétés inclusives ont plus de chance d'être stables et le contexte post-conflit est une opportunité pour lever les inégalités en matière de genre.

Zone d'intervention, groupes cibles et stratégies de mise en œuvre :

Les zones d'interventions choisies sont les régions du nord affectées par la guerre à savoir : Gao, Mopti, Tombouctou, Ménaka, Taoudeni. Des interventions seront menées à Kidal sous réserve de l'évolution de la situation sécuritaire.

Les groupes cibles seront principalement :

- Les femmes /filles affectées par le conflit ; les victimes de violences liées au conflit, les ex-combattantes et associées aux groupes armés, les femmes déplacées et rapatriées
- Les femmes leaders actrices de paix
- Les acteurs des principaux mécanismes de paix au Mali
- Les structures étatiques et associations et ONG locales intervenant dans la prise en charge holistique des survivants (es) des VBG à Tombouctou et Gao; Maison des femmes, structures sanitaires, etc.
- Les structures communautaires de gestion de conflit et d'alerte précoce (les cases de paix, etc).

Pour atteindre les résultats escomptés, le projet se servira de différentes stratégies de mise en œuvre et agira à différents niveaux, notamment à travers :

- Le renforcement de capacité des acteurs du processus de paix et des femmes à la base ;
- La sensibilisation et communication pour assurer la prise en compte du genre au niveau politique, mais aussi pour informer les communautés sur les droits des femmes affectées par le conflit ;
- Une étroite coopération avec les associations et les groupements des femmes afin d'assurer la cohérence entre les actions menées et les priorités des femmes, mais aussi pour contribuer à renforcer le mouvement des femmes au Mali ;
- Le plaidoyer à travers le maintien d'un dialogue politique avec le Ministère de tutelle ainsi qu'avec les Commissions et les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord de Paix ;
- Les consultations périodiques avec les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes au Projet (associations de femmes ; partenaires de mise en œuvre ; gouvernement et mécanismes de mise en œuvre de l'Accord).

Activités proposées

RI. La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée

P1.1 Un pool d'experts en genre paix et sécurité constitué de femmes et acteurs du processus de paix est mis en place

En vue d'augmenter le nombre de femmes expertes sur les questions de femmes paix et sécurité qui pourront bien mener le plaidoyer et le monitoring mais aussi être potentiellement éligibles dans les différents mécanismes prévus par l'accord de paix, le Projet formera des femmes expertes dans les domaines d'intervention visés par l'Accord, à travers l'organisation d'une formation répartie sur trois semaines qui réunira 40 femmes leaders. Cette action sera accompagnée par des efforts de plaidoyer. Une session de réflexion et sensibilisation des responsables clés du processus de paix sera également organisée.

P1.2. Des mécanismes de veille et d'alerte sont mis en place pour le monitoring de l'inclusion des femmes et de leurs besoins dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et sur l'état sécuritaire

Un groupe de veille et d'alerte composé de femmes leaders sera mis en place pour veiller à l'intégration du genre dans la mise en œuvre de l'Accord. Un appui technique leur sera accordé pour l'élaboration d'indicateurs sensibles au genre, et pour définir la stratégie de veille à mettre en place.

L'efficacité de ces groupes sera ultérieurement renforcée grâce à un partenariat avec WANEP-Mali et à la création de synergies avec leur système d'Alerte précoce, qui fait partie du système d'alerte précoce régional de la CEDEAO.

Des sessions de sensibilisation des groupes armés et du Gouvernement soulignant l'importance du rôle de la femme dans le cadre de la réconciliation au niveau national et local seront aussi organisées. Une Conférence des femmes des partis signataires de l'accord sera organisée pour assurer la prise en compte des préoccupations des femmes lors de la Conférence d'entente nationale et dans les différentes commissions pour la mise en œuvre.

P1.3. Le système de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la R1325 est renforcé

Le Projet vise à soutenir et renforcer la mise en œuvre du PAN 1325, à travers le financement de certaines activités clés pour sa coordination, communication et mise en œuvre. En particulier : les Capacités du personnel chargé de coordonner la mise en œuvre du PAN seront renforcées ; des cadres de concertation entre les acteurs et les spécialistes de mise en œuvre de la R.1325 et de l'Accord pour la Paix seront organisés sur base semestrielle; une cartographie des acteurs sur FPS sera élaborée. En parallèle, un appui technique et financier sera donné aux femmes pour mieux vulgariser la Res.1325 et l'Accord pour la Paix à tous les niveaux.

R2. La cohésion sociale et la réconciliation communautaires sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit

P2.1 Les femmes affectées par le conflit enclenchent le rapprochement et la réconciliation communautaire

Des rencontres entre différents groupes de femmes affiliés aux trois principaux acteurs du processus de paix seront organisées en vue de l'amélioration de la gouvernance locale et la réconciliation. Des visites d'échange d'expérience des femmes leaders des différentes tendances politiques auront lieu entre les régions en vue de partager les bonnes pratiques en termes de résolution pacifique de conflits.

Le Projet financera aussi des groupes de paroles des femmes affectées par le conflit dans les cases de la paix, dans le but de renforcer leur préparation psychologique et technique afin de leur permettre de participer au dialogue communautaire. Aussi, des sessions de débats entre les femmes victimes de conflits et les leaders des différents groupes signataires de l'Accord seront encouragées pour les sensibiliser à accélérer sa mise en application

P2.2 Une Campagne continue sur le rôle des femmes dans le processus de paix et sécurité est organisée à travers les médias communautaires

Les officiers de liaisons communautaires de la MINUSMA seront engagés à diffuser des messages sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et sur la participation des femmes dans le processus de paix.

Des contrats seront également signés avec les radios communautaires pour la diffusion de messages sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de témoignages des femmes actrices de paix.

R3. Les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.

P3.1 Le processus de DDR et RSS intègrent les priorités des femmes combattantes et associées aux combattants

Pour renforcer les premières actions de sensibilisation financées par le GPI2, des rencontres avec les femmes des différents mouvements armés seront organisées pour collecter de façon participative leurs desideratas par rapport au processus de DDR. Une séance de restitution des doléances collectées sera organisée avec les responsables du processus de DDR.

Pour enclencher la réconciliation et inciter les femmes des mouvements armés à intégrer les corps de défense, une rencontre entre les femmes officiers de l'armée / police nationale du gouvernement et les femmes des mouvements armés sera également réalisée.

Des ateliers de renforcement de capacités des responsables du DDR / RSS sur la prise en compte du genre seront également financés.

P3.2 La participation des femmes survivantes de violences dans le processus de justice transitionnelle est accrue pour plus de réconciliation

Le Projet permettra de continuer l'appui à la CVJR initié au cours du GPI2. Un partenariat entre la CVJR et les organisations des femmes sera développé et aura le double objectif de faciliter le contact entre les femmes survivantes de violences et la Commission, en facilitant leur accompagnement psycho-social avant, pendant et après les audiences. Les capacités des associations des victimes de violences sexuelles liées au conflit seront renforcées, afin qu'elles puissent faciliter l'accès des survivantes à la justice. Un plan de réhabilitation des victimes de Violences sexuelles liées au conflit sera également élaboré.

P3.3 Les Autorités intérimaires et les nouvelles structures issues des élections promeuvent la participation des femmes dans le processus de paix et la gouvernance post-conflit

Des séances d'informations des femmes sur le rôle des autorités intérimaires et sur les prochaines élections seront organisées. Des délégations de femmes au niveau de chaque région rencontreront périodiquement les autorités intérimaires pour échanger sur leurs priorités.

Le Projet appuiera également le renforcement des capacités des structures techniques des Collectivités Territoriales en matière de genre, planification, budgétisation sensible au genre des programmes de relance dans 4 régions

R4. Les survivantes de violences liées au conflit et autres femmes affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation

P4.1 Le système judiciaire est plus réactif face aux violences basées sur le genre

Cet axe d'intervention bâtit directement sur les acquis du Projet GPI2 en termes de renforcements du système judiciaire et des forces de sécurité. Alors que le Projet précédent visait à renforcer les capacités de certains acteurs de la chaîne pénale (en termes de connaissances et équipement), cette nouvelle phase visera davantage à l'institutionnalisation de la réponse pour améliorer la lutte contre les VBG, à travers l'organisation d'ateliers de réflexions et l'appui à l'élaboration de plan d'action de la police et de la justice dans la lutte contre les VBG. Aussi, le Projet continuera à supporter les efforts de plaidoyer pour l'adoption d'une loi compréhensive sur les VBG.

P4.2 L'accès des femmes à l'information et aux services de prise en charge holistique est amélioré

Le renforcement (en termes de formation, kits de santé et équipement) de centres de prise en charge continuera à être financé pour faire face au besoin de soin existant, et se concentrera en particulier sur les zones de Tombouctou, Diré et Badjangara. Aussi, afin de mieux coordonner les efforts et améliorer l'efficacité des services, le Projet appuiera le MPPEF à conduire et diffuser une étude sur les formes de violences faites aux femmes au Mali. En parallèle, une stratégie de plaidoyer sera développée et mise en œuvre pour pousser à l'institutionnalisation d'une réponse multisectorielle sur la prise en charge des survivantes de VBG et des violences sexuelles liées au conflit au Mali.

b) Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

<i>R1 : La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée</i>				
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	P1.1 Un pool de femmes experts en genre paix et sécurité constitués de femmes et acteurs du processus de paix est mis en place	60,000	4	Voire tableau détaillé en annexe
Produit 1.2	P1.2. Des mécanismes de veille et d'alerte sont mis en place pour le monitoring de l'inclusion des femmes et de leurs besoins dans la mise en œuvre de l'Accord et dans les politiques visant à la reconstruction sociale et économique du pays	92,000	4	
Produit 1.3	P1.3. La Résolution 1325 est connue et appliquée dans les actions de consolidation de la paix au Mali	60,000	4	
<i>R2 : La cohésion sociale et la réconciliation communautaire sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit</i>				
Produit 2.1	P2.1 Les femmes affectées par le conflit enclenchent le rapprochement et la réconciliation communautaire	80,000	4	
Produit 2.2	P2.2 Une Campagne continue sur le rôle des femmes dans le processus de paix et sécurité est organisée à travers les médias communautaires	27,000	4	
<i>R3. Les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.</i>				
Produit 3.1	P3.1 Le processus de DDR et RSS intègrent les priorités des femmes ex-	47,000	4	

	combattantes et associées aux combattants			
Produit 3.2	P3.2 La participation des femmes survivantes de violences dans le processus de justice transitionnelle est accrue pour plus de réconciliation	74,000	4	
Produit 3.3	P3.3 Les Autorités intérimaires et les nouvelles structures issues des élections promeuvent la participation des femmes dans le processus de paix et la gouvernance post-conflit	63,000	4	
<i>R4. Les survivants de violences liées au conflit et autres femmes affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation</i>				
Produit 4.1	P4.1 L'accès des femmes à l'information et aux services de prise en charge holistique est amélioré	45,000	4	
	P4.2 Des mécanismes de prévention au niveau communautaire conduisent au changement d'attitudes et de comportement.	210,374	4	
TOTAL		758,374		

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

BUDGET D'UN PROJET DU FONDS			
Catégorie de dépense	Montant ONU Femmes / MINUSMA (USD)	Montant UNFPA (USD)	TOTAL (USD)
1. Personnel et autres employés	35,000	20,000	55,000
2. Fournitures, produits de base, matériels	25,000	0	25,000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	0	0	0
4. Services contractuels	572,000	260,374	832,374
5. Frais de déplacement	12,000	0	12,000
6. Transferts et subventions aux homologues	n/a	n/a	n/a
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	10,206	0	10,206
Sous-total	654,206	280,374	934,580
8. Coûts indirects*	45,794	19,626	65,420
TOTAL	700,000	300,000	1,000,000

** Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense I à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédures de l'entité en question.*

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

-**ONU Femmes** dispose d'un vaste programme sur la Paix et Sécurité et intervient depuis le début de la crise au Mali dans ce domaine. ONU Femmes dispose d'expertise spécifique sur les questions de femmes, paix et sécurité et dispose d'un Expert International basée à Bamako. Le projet pourra bénéficier de l'appui et conseil technique de la conseillère régionale sur la paix et la sécurité ainsi que des experts de la section paix et sécurité au siège de ONU Femmes. D'autres membres de l'équipe d'ONU Femmes à Bamako contribueront au projet notamment l'Expert en Communication, l'Expert suivi et évaluation. En outre, l'Antenne de ONU Femmes à Gao sera mise à disposition du projet.

-**MINUSMA** : Le mandat de la Mission insiste sur la prise en compte du genre. Elle dispose de sections consacrées à la réalisation de ce volet, à savoir : l'Unité Genre et le bureau pour la protection des femmes. Ces sections travaillent en synergie avec d'autres composantes au sein de la MINUSMA pour veiller à la transversalité du genre et de la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Les domaines d'intervention de la MINUSMA se traduisent par une prise en compte du genre dans les interventions de la police, de la Force, des affaires civiles, de la division politique, des droits humains, ainsi que de la section électorale et DDR/SSR. Grâce à sa présence capillaire sur le terrain (la MINUSMA dispose des bases et d'un grand nombre d'officier de liaison communautaires dans les régions du Nord, à savoir Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal) et à sa position politique dans la mise en œuvre de l'Accord, la participation de la mission permettra au Projet d'acquiescer une position beaucoup plus stratégique et facilitera le dialogue aussi bien avec les communautés à la base qu'avec les acteurs de mise en œuvre de l'Accord de paix.

-**UNFPA** : L'expertise de UNFPA au niveau des violences sexuelles et basées sur le Genre se situe surtout au niveau de l'appui aux centres holistiques de prise en charge (médicale, psychosociale et légale,) et la collecte des données par le Système de Gestion de l'Information sur les VBG (VBGIMS). En outre L'UNFPA au niveau international est l'organisme chargé de coordonner les VBG dans les contextes de crises humanitaires. Elle assume la coordination du sous cluster VBG au Mali et produit les différents rapports statistiques sur les incidences de VBG. En matière de capacité en suivi et d'évaluation, une équipe de suivi/évaluation composée de 3 staffs expérimentés va contribuer au projet.

-**MPFEEF** : le Gouvernement du Mali dispose d'une Politique Nationale Genre et son Plan Stratégique 2016-2018 et d'un Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325. Ces outils constituent le cadre national de référence de toutes les interventions relatives à la promotion du genre, l'autonomisation de la femme et de la fille. A cet effet, le Ministère dispose de mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre des politiques et plans d'actions ainsi que de toutes les autres initiatives en matière d'égalité hommes-femmes à travers ses services nationaux, régionaux et locaux et les cadres de concertation. Par ailleurs, d'autres outils sont en place pour opérationnaliser cette mission : FAFE, Maisons de la Femme et de l'Enfant, Centres d'Autopromotion de la Femme et de l'Enfant, Programmes (PNLE, Karité, Plateformes multifonctionnelles etc.)

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	ENTITÉ 1: NOM?	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	UNFPA	50% Fonds propre et 50% fonds mobilisés	5,5 Millions USD	00
Année financière en cours	UNFPA	Fonds propre et fonds mobilisés	6 million USD	250 000
Année financière précédente	ONU Femmes	30% Fonds propre et 70% fonds mobilisés (Belgique, Pays Bas, Suède)	5,2 millions USD	00
Année financière en cours	ONU Femmes	30% Fonds propre et 70% fonds mobilisés	5,6 millions USD	00

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

Le mécanisme de coordination et de gestion du projet sera celui de la phase précédente du projet GPI2 et ainsi il y aura maintien de cohérence et une suite logique qui permettra la rapidité dans le démarrage du projet.

Ainsi il y aura un groupe de coordination technique du projet composé par les représentants des agences de mise en œuvre : ONU Femmes, UNFPA et la MINUSMA, du Ministère de la Promotion de la Femmes, de l'Enfant et de la Famille ainsi que les partenaires nationaux du gouvernement et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le groupe de coordination basée à Bamako sera responsable de l'approbation du plan de travail du projet, ainsi que de son orientation stratégique et avancement. Il assurera aussi la qualité du projet, la sélection et contractualisation des partenaires de mise en œuvre ainsi que de la gestion/mitigation des risques. Le groupe se réunira sur une base mensuelle. ONU Femmes assurera le Secrétariat technique en tant que RUNO principal qui loge l'équipe de coordination. Les activités mises en œuvre par la MINUSMA seront financées à travers le budget de ONU Femmes.

L'équipe de coordination qui assurera la gestion sera composée de deux volontaires (déjà en place) et d'un assistant au programme qui sera particulièrement en charge des aspects financiers et logistiques.

La Tutelle de la partie nationale sera assurée par le Ministère de la Femme, l'Enfant et de la Famille. Le MPFEF détiendra le lead du projet au niveau institutionnel en collaboration avec les Ministères partenaires associés (Justice, Réconciliation etc.)

b) Gestion des risques :

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Lenteurs dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix, et notamment des Processus de DDR et RSS	Haute	Moyenne	Maintenir un dialogue constant avec les autorités nationales, soutenir la participation des femmes dans le processus de paix, appuyer leur plaidoyer destiné à favoriser une mise en œuvre accélérée de l'Accord.
Dégradation de la situation sécuritaire et persistance des actes terroristes	Moyenne	Haut	Appuyer la restauration de l'autorité de l'État dans les régions du nord et du centre
Instabilité politique et changement fréquent des autorités responsables des entités gouvernementales partenaires du Programme	Faible	Moyen	Implication d'un grand nombre des responsables de chaque département ministériel clé.
Résistance au changement des acteurs et des institutions autour des concepts de genre	Moyenne	Moyen	S'assurer de la conjugaison des efforts dans le domaine en question afin de démultiplier l'impact. S'engager dans de vastes campagnes conjointes de sensibilisation.
Difficultés de coordination entre les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes	Faible	Faible	Le Projet est bâti sur le premier projet GPI. Les agences et de mise en œuvre ont donc déjà une longue expérience de travail en équipe.

c) Suivi et évaluation :

Le volet suivi et évaluation de ce projet disposera d'un budget de 73,000 USD et se basera sur le cadre des résultats et les indicateurs du tableau en annexe. Sur base des leçons tirées de la première phase, la collecte des données s'effectuera de manière plus régulière et systématique. Cette tâche bénéficiera des services de suivi-évaluation des 3 agences impliquées. La collecte de données se fera principalement en trois temps : en début de Projet, afin d'établir une base de référence; à mi-parcours pour évaluer les avancées ; et à la fin du Projet pour vérifier les résultats atteints.

Le suivi et le rapportage sur la mise en œuvre des activités se feront sur une base trimestrielle. Un comité technique, regroupant les points focaux des agences de mise en œuvre et des deux ministères de tutelle, sera mis en place. Le comité se réunira chaque trimestre pour analyser et valider les rapports d'avancement, pour discuter des obstacles éventuels et pour formuler des recommandations sur les interventions suivantes. Un bilan sera fait pour vérifier si les activités mises en œuvre permettront d'atteindre les résultats espérés. Des visites régulières conjointes (comité de pilotage, comité technique de suivi) seront organisées dans les zones d'intervention du projet.

Ce projet revêt un caractère pilote et devra servir à alimenter le système d'apprentissage et de génération des connaissances et leçons apprises au niveau global. Dans cette perspective, des

rencontres de capitalisation seront organisées sur une base semestrielle afin de poursuivre une réflexion sur les approches innovantes et plus porteuses d'impacts et des leçons apprises pouvant être partagées à grande échelle.

Une évaluation externe est également planifiée à la fin du Projet, afin de permettre une meilleure capitalisation des résultats et des expériences obtenus à travers la mise en œuvre des activités.

d) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁵ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre »

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET

Numéro et intitulé du projet :	De victimes à actrices de la paix : Renforcement de la participation des femmes dans la mise en œuvre de l'accord de paix et l'amélioration de la cohésion sociale	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	ONU Femmes, MINUSMA, UNFPA	
Partenaire(s) d'exécution :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2. Ministre de la Réconciliation Nationale 3. Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux 4. Société Civile : GREFFA, AJM, WILDAF, SINISANUMAN, IMC, CAFO, REPSFECO, REFAMP, APDF, URTEL, WANEP. 	
Site :	Gao, Tombouctou, Menaka, Taoudeni, Mopti et Kidal	
Budget approuvé du projet :	1000 000USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : Octobre 2016	Date d'achèvement prévue : Mars 2018
Domaine de priorité du Fonds :	Priorité 1 : Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique / 1.4 : Dialogue politique	
Résultats du projet :	<p><i>R1. La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée</i></p> <p><i>R2. La cohésion sociale et la réconciliation communautaire sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit</i></p> <p><i>R3. Les mécanismes de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.</i></p> <p><i>R4. Les survivants de violences liées au conflit et autres femmes</i></p>	

	<p><i>affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation</i></p>
<p>Activités principales du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un pool d'experts en genre paix et sécurité -Mise en place des mécanismes de veille et d'alerte pour le monitoring de l'inclusion des femmes et de leurs besoins dans la mise en œuvre de l'Accord et dans les politiques visant à la reconstruction sociale et économique du pays -Appui pour la mise en application de la Résolution 1325 -Organisation de cadres de dialogue inclusifs et causeries débat -Une Campagne continue sur le rôle des femmes dans le processus de paix et sécurité est organisée à travers les médias communautaires -Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les processus de DDR, RSS, Justice transitionnelle -Prise en charge des victimes de violences sexuelles liées au conflit

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : MALI

Dates du projet : Octobre 2016 à Mars 2018

Théorie de changement pour l'IRF : (1) si les femmes participent dans les mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix; (2) si les besoins des femmes affectées par la guerre sont pris en compte, et qu'elles deviennent actrices de paix et de la cohésion sociale; (3) si les cas de VBG sont traités avec célérité par la justice transitionnelle et ordinaire, cela donnera un signal fort pour le respect des droits des femmes; (4) alors il y aura la construction d'une société plus inclusive et équitable, plus de justice sociale et une paix plus durable au Mali, parce que (5) il a été prouvé que les femmes sont des matrices de la paix et de la sécurité, les sociétés inclusives ont plus de chance d'être stables et le contexte post-conflit est une opportunité pour lever les inégalités en matière de genre.

Indicateurs	Méthode de validation	Année 1	Année 2	Étapes				
<p>Résultats Description du résultat 1 ;</p> <p><i>R1. La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée</i></p>	<p>Indicateurs Indicateur de résultat 1 a : % de représentation des femmes dans les mécanismes de paix restant à être mis en place (niveau décentralisé) Niveau de référence : 1% Cible : 25%</p> <p>Indicateur de résultat 1 b Niveau de mise en œuvre du PANR1825 Niveau de référence : très faible Cible : 70% des activités du plan</p> <p>Indicateur de résultat 1 C Nombre des femmes membres dans les commissions à établir Niveau de référence : N/A Cible : 25%</p>	<p>Collecte des données sur la représentation des femmes</p> <p>Évaluation à mi-parcours du PANR1825</p> <p>Collecte des données sur la représentation des femmes</p> <p>Rapport des formations</p>						
<p>Produit 1.4 <i>Un pool d'experts en genre, paix et sécurité constitué de femmes et acteurs du processus de paix est mis en place.</i></p>	<p>Indicateur de résultat 1.4 : Nombre de femmes expertes dans le domaine de femmes, paix et sécurité au Mali Niveau de référence : N/A Cible : 40</p>							

		<p>Indicateur de résultat 1.1.2 : % des membres des commissions favorables à la participation des femmes Niveau de référence : N/A Cible : 60%</p>	Mini sondage	
		<p>Indicateur de résultat 1.1.3 : % de femmes participantes à la conférence d'entente nationale Niveau de référence : N/A Cible : 80%</p>	Rapport de la conférence	
Produit 1.2 Des mécanismes de veille et d'alerte sont mis en place pour le monitoring de l'inclusion des femmes et de leurs besoins dans la mise en œuvre de l'Accord et dans les politiques visant à la reconstruction sociale et économique du pays		<p>Indicateur de résultat 1.2.1 : Nombre d'initiatives d'alerte conduites par le groupe de veille Niveau de référence : 0 Cible : 10</p> <p>Indicateur de résultat 1.2.2 : % des requêtes exprimées par le groupe de veille qui sont tenus en considération par les acteurs Niveau de référence : 0 Cible : 50%</p> <p>Indicateur de résultat 1.2.3 Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Monitoring de la suite donnée aux doléances des femmes</p>	
Produit 1.3 La Résolution 1325 est connue et appliquée dans les actions de consolidation de la paix au Mali		<p>Indicateur de résultat 1.3.1 : Niveau de connaissance de l'agenda femmes paix et sécurité Niveau de référence : N/A Cible : Satisfaisant</p> <p>Indicateur de résultat 1.3.2 : Niveau d'opérationalité de la coordination de la mise en œuvre de</p>	Mini-sondage	Sondage auprès des acteurs et des organisations de la

	<p>la Résolution 1325</p> <p>Niveau de référence : Très faible</p> <p>Cible : Satisfaisant</p> <p>Indicateur de résultat 1.3.3</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	<p>société civile</p>		
<p>Description du résultat 2 :</p> <p><i>La cohésion sociale et la réconciliation communautaire sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit</i></p>	<p>Indicateur de résultat 2 a : % de la population des communes ciblées attestant que la cohésion sociale s'est améliorée</p> <p>Niveau de référence : N/A</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Mini-sondage au démarrage et à la fin du projet dans quatre communes des régions ciblées</p>		
<p>Produit 2.1 Les femmes affectées par le conflit enclenchent le rapprochement et la réconciliation communautaire</p>	<p>Indicateur de résultat 2 b : % de la population affirmant que les femmes ont joué un rôle significatif dans la réconciliation</p> <p>Niveau de référence : N/A</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Mini-sondage au démarrage et à la fin du projet dans quatre communes des régions ciblées et à Bamako</p>		
	<p>Indicateur de résultat 2.1.1 : % des communes d'intervention ayant organisé des causeries débats sur la réconciliation et la consultation de la paix</p> <p>Niveau de référence : Toutes les communes de Gao</p> <p>Cible : Toutes les communes de Torboulou et Taoudent</p>	<p>Rapports d'activités</p>		
	<p>Indicateur de résultat 2.1.2. Nombre de rencontres communautaires organisées sous le leadership des femmes actives de paix dans les</p>	<p>Rapports d'activités / Mini-sondages auprès des femmes leaders</p>		

	<p>communes d'interventions.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>		
	<p>Indicateur de résultat 2.2.1 : Nombre de radios communautaire ayant des émissions dédiées à la réconciliation</p> <p>Niveau de référence : 0 Cibles : 10</p>	<p>Programme des radios</p>	
	<p>Indicateur de résultat 2.2.2 : % des communes des régions de couverture du projet avec des femmes actrices de paix formées et conduisant des initiatives de paix</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p>	<p>Rapports d'activités / Mini-sondage auprès des femmes leaders</p>	
	<p>Indicateur de résultat 2 a : Nombre de mécanismes de paix ayant des dispositions relatives au genre (textes, points focaux)</p> <p>Niveau de référence : 1 (CVJF) Cible : 4 (DDR, CVJF, autorités intermédiaires, RSS)</p>	<p>Règlements des différends mécanismes</p>	
	<p>Indicateur de résultat 2 b : Niveau de prise en compte des besoins des femmes dans les plans de travail des commissions nationales de mise en œuvre de l'Accord</p> <p>Niveau de référence : 1 (CVJF) Cible : 4 (DDR, CVJF, autorités intermédiaires, RSS)</p>	<p>Plan d'action de travail des différents mécanismes</p>	
<p>Description du résultat 3 :</p> <p><i>Les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.</i></p>	<p>Indicateur de résultat 2 c</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p>		

<p>Produit 3.1 Le processus de DDR et RSS intègrent les priorités des femmes ex-combattantes et associées aux combattants.</p>	<p>Indicateur de résultat 3.1.1 : % de femmes ex-combattantes et associées aux combattants ayant bénéficié du programme de DDR Niveau de référence : 0% Cible : 50%</p>	<p>Listes de cantonnement</p>		
	<p>Indicateur de résultat 3.1.2 : % des acteurs du processus de DDR / RSS formés ou sensibilisés à la prise en compte du genre Niveau de référence : N/A Cible : 50%</p>	<p>Rapports d'activité</p>		
<p>Produit 3.2 La participation des femmes survivantes de violences dans le processus de justice transitionnelle est accrue pour plus de réconciliation</p>	<p>Indicateur de résultat 3.2.1 : % des survivantes de violence ayant bénéficié d'accompagnement pour porter plainte à la CVJR Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p>	<p>Rapports d'activité de la CVJR et des IP</p>		
	<p>Indicateur de résultat 3.2.2 : Existence d'organisations ayant le partenariat avec la CVJR pour accompagner les victimes par régions Niveau de référence : 0 Cible : 6</p>	<p>Certifications de partenariats</p>		
	<p>Indicateur de résultat 3.2.3 : Niveau de référence : Cible :</p>			
<p>Produit 3.3 Les Autorités intermédiaires et les nouvelles structures issues des élections</p>	<p>Indicateur de résultat 3.3.1 : % de plans de relance au niveau local dans la zone d'intervention du projet ayant une orientation sur la participation et le relèvement des femmes</p>	<p>Plans de relance locaux</p>		

	<p>promouvent la participation des femmes dans le processus de paix et la gouvernance post-conflit</p>	<p>Niveau de référence : 0% Cible : 50%</p> <p>Indicateur de résultat 3.3.2 : Niveau de représentation des femmes dans les conseils locaux Niveau de référence : N/A Cible : 30%</p>	<p>Liste des membres des conseils</p>					
<p>Description du résultat 4 : <i>Les survivants de violences liés au conflit et autres femmes affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation</i></p>		<p>Indicateur de résultat 2 a % des victimes de VBG ayant porté plaintes qui apprécient positivement les services du système judiciaire Niveau de référence : N/A Cible: 80%</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p> <p>Indicateur de résultat 2 b % des victimes de VBG reçues dans les centres de prise en charge qui apprécient positivement les services reçus Niveau de référence : N/A Cible: 80%</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p> <p>Indicateur de résultat 2 c Niveau de référence : Cible :</p>	<p>Sondage de perception Rapport des services de la police et de la justice en charge de la lutte contre les VBG</p> <p>Mini sondage auprès des centres de Tombouctou, Diré et Batjanagara</p>					
	Indicateur de résultat 2.1	Indicateur de résultat 2.1	Plan d'actions					

	<p>judiciaire est plus réactif face aux violences basées sur le genre</p>	<p>Existence de Plan d'action validés sur le VBG au sein de la justice et de la police Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>			
	<p>Indicateur de résultat 2.1.2 Existence d'une proposition de loi sur la lutte contre les VBG Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Journal Officiel ou autre moyen de publication Proposition ou projet de loi / règlement</p>			
	<p>Produit 4.2 L'accès des femmes à l'information et aux services de prise en charge holistique est amélioré</p>	<p>Indicateur de résultat 2.2.1 % de victimes de VBG reçues dans les centres de prise en charge de Tombouctou, Diré et Badjajara ayant bénéficié d'une assistance psychologique Niveau de référence : A être déterminé Cible : 70%</p>	<p>Rapport des centres de prise en charge</p>		

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIVITES

Axe 1: La participation des femmes dans la mise en œuvre et le suivi de l'accord de paix est renforcée		Budget des activités (en USD)
Numéro du produit	Nom des produits	
Produit 1.1: Un pool d'experts en genre paix et sécurité constitué de femmes et acteurs du processus de paix est mis en place.	Formation intensive / Université d'été de 40 femmes en vue de fortifier leurs expertises en termes de gouvernance, paix et sécurité	50000
Produit 1.2: Des mécanismes de veille et d'alerte sont mis en place pour le monitoring de l'inclusion des femmes et de leurs besoins dans le suivi de l'accord et dans les politiques visant à la reconstruction sociale et économique du pays.	Session de réflexion et sensibilisation des responsables / membres des différentes commissions	10000
Atelier de mise en place d'un groupe de veille et d'alerte composé de femmes leaders		15000
Elaboration des indicateurs pour le monitoring de la participation des femmes		1000
Renforcement des capacités du groupe de veille à travers le support de WANEP		30000
Conférence des femmes des partis signataires de l'accord pour veiller à la prise en compte de leurs besoins dans la Conférence d'Entente Nationale		20000
Sessions de sensibilisation des groupes armés et du Gouvernement soulignant l'importance du rôle de la femme dans le cadre de la réconciliation au niveau national et local		15000
Produit 1.3: Le système de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la R.1325 est renforcé	Renforcer les Capacités du personnel chargé de coordonner la mise en œuvre du PAN 1325	15000
Organisation de cadres de concertation réguliers entre les acteurs et les spécialistes de mise en œuvre de la R. 1325 et de l'Accord pour la Paix		15000
Elaborer une cartographie des acteurs sur FPS		10000
Appui technique et financier aux femmes pour mieux vulgariser la Res.1325 et l'Accord pour la Paix à tous les niveaux		20000
Axe 2 : La cohésion sociale et la réconciliation communautaire sont renforcées grâce au rôle moteur des femmes affectées par le conflit		
Produit 2.1: Les femmes affectées par le conflit surprenant le rapport humanitaire et la réconciliation communautaire	Organiser 3 rencontres entre différents groupes de femmes affiliés aux trois principaux acteurs du processus de paix	21000
Visites d'échange d'expérience des femmes leaders des différentes tendances politiques		19000
Organiser des groupes de paroles des femmes affectées par le conflit dans les cases de la paix		20000
Organisation de 4 sessions de débats entre les femmes victimes de conflits et les leaders des différents groupes signataires de l'accord		20000
Produit 2.2: Une campagne continue sur le rôle des femmes dans le processus de paix et sécurité est organisée à travers les médias communautaires	Dissemination d'information par les officiers de liaisons communautaires de la MINUSMA sur Femmes, Paix et Sécurité	12000

Diffusion de messages sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de témoignages des femmes actives de paix	15000
Axe 3. Les mécanismes de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation prennent en compte les priorités des femmes et l'inclusion sociale.	
Produit 3.1. Le processus de DDR et RSS intègre les priorités des femmes ex-combattantes et associées aux combattants.	
Rencontres avec les femmes des différents mouvements armés et séance de restitution avec les responsables du processus de DDR	15000
Rencontre entre les femmes officiers de l'armée et police nationale du gouvernement et les femmes des mouvements armés	12000
Renforcement des capacités des responsables du DDR sur la prise en compte du genre et les VBG/Violences sexuelles liées aux conflits dans les processus RSS et DDR	20000
Produit 3.2. La participation des femmes survivantes de violences dans le processus de justice transitionnelle est accrue pour plus de réconciliation.	
Accompagnement psycho-social avant, pendant et après les audiences de la CVJR	50000
Renforcer les capacités des associations des victimes de violences sexuelles liées au conflit seront renforcées	12000
Atelier d'élaboration du plan de réhabilitation des victimes de Violences sexuelles liées au conflit	12000
Axe 4. Les autorités intérieures et les nouvelles structures locales promeuvent la participation des femmes dans le processus de paix et la gouvernance post-conflit.	
Organisation de séances d'informations des femmes sur le rôle des autorités intérieures	15000
Organisation de séances d'informations des femmes sur les élections / loi sur les quotas	15000
Rencontres entre les femmes et les autorités intérieures	15000
Renforcement des capacités des structures techniques des Collectivités Territoriales en matière de genre, planification, budgétisation sensible au genre	18000
Axe 4. Les survivantes de violences liées au conflit et autres femmes affectées par la crise bénéficient d'un accompagnement pour protection de leur droit et leur réhabilitation	
Produit 4.1. Les femmes affectées par la crise ont accès à des services de justice et de santé.	
Rencontres de réflexion avec les acteurs du système pénale et judiciaire	25000
Appui au MIPFEF (en termes de plaidoyer et coordination) dans le processus d'adoption d'une législation spécifique sur les VBG	20000
Produit 4.2. Les femmes affectées par la crise ont accès à des services de santé et de soins holistiques.	
Renforcer les capacités de (réhabilitation et équipement) quatre unités de prise en charge holistique au sein des structures sanitaires de Tombouctou, Diré, et Bedjanagara	130374
Mettre à disposition des structures de santé de Tombouctou, Gao, Mopti et Bamako les kits de santé (Kits N°3 et N°9)	30000
Appuyer le Ministère à conduire une étude sur les formes de violences faites aux femmes au Mali (actualisation de l'étude de 2002 sur les VFF au Mali et catégorisation des formes de violences)	40000
Developper et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer sur l'institutionnalisation de la réponse multisectorielle sur la prise en charge des survivantes de VBG au Mali et assurer sa mise en œuvre	10000
Axe 5. Coordination et suivi	
PS : Gestion du projet	
Personnel et autres employés (chauffeur, associé finance, point focal coordination)	55000

Fournitures de bureaux et produit de base	15000
Frais généraux de fonctionnement	10000
Salaires et honoraires	
Missions de suivi	29000
Mini-sondage et collecte de données	14000
Consultant évaluation externe	30000
Coût Communication et Matériel de diffusion	
Communication et Matériel de diffusion	30000
Sous-total	994500
Coûts indirects (7%)	65420
Total	1,000,000

